L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 MARS 1849

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 31 MARS 1849.

CANADA

De graves symptômes se manifestent en ce moment dans les possessions anglaises de l'Amérique du Nord. Une grande fermentation règne dans le haut et le bas Canada. Le mécontentement est profond parmi les loyaux sujets de Sa Majesté Britannique. Voici l'origine de ce différend entre le peuple et le gouvernement colonial, différend qui peut avoir de graves conséquences et hâter un événement prévu depuis longtemps.

Il y a quelques semaines le ministère saisit le parlement provincial d'un projet de loi pour indemniser le gouvernement des pertes que ce pays a éprouvées pendant l'insurrection de 1837. Or, ce bill d'indemnité atteint surtout ceux qui se sont distingués il y a onze ans par leur loyauté et leur acharnement contre les *rebelles*. Aussi l'irritation est-elle extrême depuis que le projet de loi a été voté par les deux chambres du parlement provincial. Dieu sait ce qui adviendra si le gouvernement consomme cette du ministère et de l'assemblée en apposant sa signature à la mesure.

Le langage des journaux est d'une violence extrême. Il ne parlent de rien moins que de séparer le Canada aux Etats-Unis.—Ce projet est tel pousser les hommes sérieux il y a quelques mois, aujourd'hui il est presque populaire.

"L'esprit public, dit le *Toronto Examiner*, est encore indécis; la moindre circonstance peut exercer une influence décisive et amener une grave scission. Il y a beaucoup de gens qui considèrent notre situation politique et géographique, se persuadant qu'un événement dont ils ou tard s'accomplir, malgré les discours des orateurs, les écrits de la presse et l'insouciance même de l'opinion publique. Quant à nous, sans vouloir nous ériger en prophète, nous attendons patiemment la réalisation de nos destinées politiques."

Ces phrases sont claires; le désir de l'annexion perce dans chaque mot. Ce désir, exprimé aussi librement, est en même temps une menace à la Reine du ministère. Que le gouvernement signe le bill d'indemnité, dans les Canadiens, —les Canadiens anglais bien entendu—et il ne nous restera plus qu'à convoquer une convention à Kingston pour organiser des mesures de réunion. Nous ne pourons pas ce que les *rebelles* de 1837 doivent seuls payer; nous ne pouvons pas indéfiniment *tant qu'il y aura des Nuches et des caraibines dans le pays*.

Le parlement se dessaisir et prendront une décision lorsque le gouverneur aura signé le bill, car il est très probable qu'il consultera à l'avance du ministère et du parlement provincial.

PRESENTATION D'UN PARER D'HONNEUR. — Le noble d'honneur voté au général Worth par la législature de la Louisiane, a été présenté hier à l'honorable officier dans le salon de réception de l'Hôtel St-Charles. Les autorités civiles et militaires de la Nile Orléans, auxquelles cette fête est plus un grand nombre de citoyens, se sont réunis à la mairie d'Etat et se sont rendus en corps à l'Hôtel St-Charles. Le gouverneur a présenté le sabre au général, au nom de l'Etat, en lui exprimant cette offre de quelques paroles pleines d'un heureux à propos.

Le général Worth a reçu avec reconnaissance l'arme magnifique que lui était offerte. Nous regrettons que l'encombrement de nos colonnes ne nous permette pas de rapporter le discours plein d'une noble modestie qu'il a adressé au gouverneur Johnson en réponse à la courte harangue de ce dernier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Nous avons reçu que à de l'action instituée par l'Etat contre la Banque de l'Etat de la Louisiane. La pétition de l'avocat-général, portée à la 4ème Cour de District, conclue à la forfiture de la charte de la Banque, en se basant sur les faits énoncés dans le Mémoire de la nouvelle direction. Mercredi dernier, les anciens administrateurs sont intervenus et ont déposé à la Cour une réponse à la pétition de M. Kilmore. Ils déclarent dans cette réponse que leur intervention est motivée par ce fait que l'action a été dirigée contre eux. En maintenant en outre qu'ils n'ont pas cessé d'être les directeurs légaux de la Banque, et le client le jugement rendu en leur faveur par la 4ème Cour de District. Et mettent en troisième lieu que la Banque n'est pas le droit de distribuer un dividende parmi les actionnaires. Ils sont prêts à prouver qu'aucune clause de la charte n'a été violée. Nous avons prévu cette intervention et la nature de sa réponse.

CHANGES A LA LOUISIANE.—Il y a en ce moment trois courrieres entre Thibodeauville et l'Isle des Maïs, sur la rive droite du bayou Lafourche. Les planteurs de la paroisse Terrebonne ont beaucoup souffert de l'inondation. Les récoltes sur la rive orientale du bayou Bleu sont grandement endommagées et l'on craint que les eaux, qui commencent à élever, ne noient dent jusqu'au bayou Terrebonne. Le sol à Grand Coteau est couvert de deux pieds d'eau. Les habitants ont été obligés d'abandonner leurs demeures.

COLLISION.—Le bateau à vapeur *Amaranth* s'est heurté il y a quelques jours au *Dr Franklin*, près de Clarksville, et a immédiatement coulé. Le *Dr Franklin* a reçu quelques avaries.

INCENDIE D'UN STEAMER.—Les annales des bateaux à vapeur ne succèdent rapidement depuis que ce jour. Les journaux de St-Louis nous apprennent que le steamer *Alphonse de Lamartine* a pris feu, le 23 mars, sur la rivière de l'Illinois près de la petite ville de Westpoint, et a été complètement consumé. Le bateau était estimé à $40,000, et il n'y avait d'assurance que pour la moitié de cette somme.

LE SCHEBA A ST-MARTINVILLE.—Les journaux de St-Martinville nous apprennent que le choléra rôde dans cette localité et dans les paroisses des Attakapas. Le fléau ne fait cependant que peu de victimes.

Le peste fait, on reçoit officiellement M. CLEMENTE ITALIEN comme vice consul de l'Equateur à San Francisco.

NEW-YORK.—Les *Barbareaux* ont désigné M. Wm F. HAVEMEYER comme leur candidat à la mairie de New-York. *Les hunkers* et les whigs n'ont pas encore fait de choix.

DEPARTS D'AMERIQUE.—Le steamer *America* est parti de Boston le 23 courant, avec un grand nombre de passagers et un lest considérable.

SANTA FE.—On a reçu à St Louis de tristes nouvelles de l'expédition du colonel Frémont qui a été mis en route pour la Californie au commencement de l'hiver. La petite troupe semble, n'avoir en croire les avis transmis de Santa Fe, autant presqu'entièrement péri dans les Montagnes. Le colonel Frémont a pu cependant gagner Taos avec un ou deux hommes. L'hiver a été plus rigoureux que de coutume; c'est ce qui explique le désastre dont prendent compte les journaux du Nouveau-Mexique.

VENEZUELA.—Des lettres particulières de Maracaïbo en date de ce mois demeurent à New-York. Et ensuite ment que la tranquillité est entièrement rétablie dans la première de ces villes. Les forces de Paez sont sorties de Maracaïbo, on ne pense pas qu'elles tentent aucun effort.

Des lettres de Curaçao, du 6 février, assurent ainsi que nous l'avons dit, que les provinces de Margarita, Cumana et Barcelona sont de nouveau en pleine insurrection. Dans la première, un engagement aurait déjà eu lieu; la victoire serait rester aux insurgés, et le général Marino, l'un des principaux lieutenants de Monagas, aurait été mortellement blessé. Suivant les mêmes correspondances, une vive agitation régnait à Caracas, au moment où Guzman s'apprêtait à prendre possession de la vice-présidence, à laquelle il a été récemment élu, le señor Rendon, sénateur pour Cumana, s'y est opposé, en déclarant qu'aux termes de la Constitution, tout homme frappé d'une condamnation et amnistié, devait résidant quatre ans dans le pays avant d'aspirer à aucune fonction publique. Cet incident ajoutait une difficulté et un ferment de plus aux embarras déjà si graves de la situation.

CANADA.—Les journaux du Canada, jusqu'à la date du 13 courant, nous sont parvenus de la *Courrier des Etats-Unis*. Ils nous apprennent que le bill d'indemnité avait enfin subi sa troisième lecture dans la Chambre, et qu'en dépit des amendements successivement proposés par les whigs, il avait été passé à une majorité imposante. Il lui restait encore deux épreuves à subir: l'approbation du Conseil législatif et la sanction du gouverneur. Une dépêche télégraphique reçue hier de Montréal nous donne à penser que d'importantes indications. Le parti *loyaliste*, qui ne se tient pas pour battu, a mis tout en œuvre pour réparer dans le Conseil l'échec qu'il avait reçu devant la Chambre. Cette fois encore, il a eu le désavantage: une majorité de quatre voix a assuré l'adoption du bill d'indemnité. — L'opposition, maintenant, n'a plus d'autre espoir que de voir le gouverneur refuser sa sanction, et elle ne ménagera rien pour le décider à le faire. Les membres de la minorité dans le Conseil ont fait insérer une protestation dans le procès-verbal de la séance; puis, au dehors, on a recours aux manifestations populaires. Des meetings se tiennent, et l'on y adopte des résolutions qui seront *respectueusement soumises à Sa Très-Gracieuse Majesté* ou à son représentant au Canada, et qui n'en sont pas moins empreintes de sentiments qui s'écartent singulièrement du pur loyalisme. "Si le gouverneur réserve ce bill à la sanction royale, dit le *Toronto Patriot*, il faut que le ministère se retire.—Si le gouverneur le sanctionne et en fait une loi, qu'arrivera-t-il? Nous répondrons à cette question si grave par une prophétie: *une Convention à Kingston*."

Le *Montreal Courier*, en rapportant les résolutions d'une assemblée qui professe hautement de sa loyauté, ajoute: "Un seul sentiment anime les assistants, sentiment partagé par tout le pays, c'est de ne jamais se soumettre à des rebelles. Laissez passer le bill par le parlement, laissez-le sanctionner par le gouverneur, s'il le veut; *tant qu'il y aura sur la frontière des haches et des fusils, et des bras assez forts pour s'en servir, ces pertes ne seront jamais indemnisées*." Ces extraits suffisent pour montrer que les tories sont décidés à ne rien ménager pour arriver à leurs fins. Un avis officiel a été donné au département de l'Etat, ainsi qu'à l'ambassadeur anglais à Washington, qu'une émeute avait éclaté au Canada, mais on n'en donne ni le lieu ni les détails. La dépêche télégraphique, toutefois, annonce que, le 20, tout était tranquille à Montréal, et que l'opposition comptait d'opérer aucun mouvement avant de savoir à quel parti s'arrêtera le gouverneur. Le gouvernement américain paraît d'ailleurs disposé à prendre les mesures nécessaires pour qu'une sympathie mal comprise ne vienne pas, comme en 1837, porter atteinte aux relations de paix qui existent entre l'Angleterre et les Etats Unis. On sait que le général Wool reçoit, en cas de besoin, l'ordre de se tendre sur les frontières, pour y maintenir le système de stricte neutralité adopté par le cabinet de Washington.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

J'ai parcouru la brochure d'*Un Louisianais* et la critique, bienveillante d'ailleurs, qu'en a faite M. Dubuc. Il faudrait plus de temps que je n'en ai pour examiner une œuvre qui me paraît sérieuse, et pour savoir par conséquent si je crois que est toujours parfaitement juste—ce dont je ne doute pas d'avance. Cependant il est un point qui m'a frappé et auquel je vous serai reconnaissant d'accueillir quelques observations que je m'efforcerai de rendre courtes.

M. le docteur Delery, puisque vous avez cru devoir soumettre le voile sous lequel se cachait sa modestie d'auteur, M. le docteur Delery, contesté l'utilité de l'étude généralisée du latin qu'on paraît vouloir introduire dans nos écoles. Conjectural-ou, dit-il, qu'on puisse adopter, comme un système général, celui qui consiste à faire étudier laborieusement aux élèves un idiome mort qu'ils se hâteront d'oublier, aussitôt les cours, quand on peut consacrer ce temps à l'étude de connaissances pratiques en harmonie avec leurs besoins et capables d'exercer une si grande influence sur leur bonheur!—Je demanderai aux partisans de l'enseignement généralisé du latin, quel genre d'utilité peut résulter de cette étude pour les jeunes gens qu'on y soumet? Pour ceux qui en retirent quelque profit, j'en conpte bien peu que cette connaissance sera complètement inutile, à moins qu'on ne considère comme un avantage cette jouissance satisfaction de vanité qui consiste à citer quelques vers de Virgile ou quelque sentence latine que serait pas profitable, exprimée dans la langue du pays."

Cela me paraît fort juste. Il faut dire d'abord, pour éviter toute malentendu, que il n'est nullement question de proscrire les langues mortes—mais seulement de n'en faire que ce qu'on en fait, comme elles y paraît disposé, l'étude obligatoire, en en faisant une des branches principales de l'instruction publique.

M. Dubuc croit, au contraire, que sans les langues mortes il n'y a pas d'éducation: ce qu'il comprend assurément d'autre de la part d'un professeur—*Il faut bien classifier*, dit-il, *certains principes généraux pour une éducation ferme, mûre et franchement républicaine*. D'accord; mais il vaut il qu'il faille prendre nécessairement les langues mortes pour ces principes généraux?

"Il n'y a qu'une science à enseigner pour les enfants, dit Jean Jacques Rousseau; c'est celle des devoirs de l'homme." Agésilas avant dit aussi, suivant Plutarque, à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il faisait que ces enfants apprennent *ce qu'ils doivent faire étant hommes*. Voilà une pensée grande et féconde, pensée digne en vérité d'être prise pour base d'un système d'éducation. Et pour être même trouvée—on y réfléchissant que l'application rendue partielle et imparfaite qu'on en a faite aux Etats-Unis, et une des causes de leur phénomènale prospérité. Mais peut-on sérieusement songer à prendre les langues mortes pour base d'un système d'éducation populaire? je ne saurais le penser. Si cette base était nécessaire, comme l'affirme l'honorable professeur, pour fonder une *éducation commune et réputée ferme*, il n'en suivrait que les nations Européennes, chez lesquelles les classes dites langues mortes et plus généralement parlant nous, sont plus républicaines que les Etats-Unis, ce qui est au moins ridicule, et il en conviendra lui même.

"On nous demandera, dit-il encore, ce qu'il reste du grec et du latin qu'on a appris quand on était jeune ou nous demanderons à notre tour si on se souvient d'avoir bien ou mal retenu ce qui est le principe de toute éducation physique, que—l'esprit et le corps se renseignent plus tard de tout ceux sans qu'on puisse s'en douter."

Ainsi, d'après lui, les langues mortes sont à l'esprit ce que le lait est au corps: une nutrition indispensable à l'existence; ainsi faite de tout l'enfant meurt, et de même faute d'étudier les langues mortes l'intelligence s'atrophie et dépérit.

Je pourrais assément tirer d'autres conséquences également rigoureuses de cette singulière assimilation et en faire toucher, pour ainsi dire, la fausseté du doigt; mais c'est assez. Le lecteur, même celui qui a eu le ma heur de n'avoir pas suce le lait intellectuel, c'est-à-dire appris ces langues mortes, comprendra sans peine que cette argumentation est nullement concluante. Et vraiment il est heureux qu'il en soit ainsi; car que deviendraient les neuf-dixièmes des hommes et les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des femmes qui, malheureusement pas les langues mortes—et qui, malheureusement pas, comme il le prétend, que la connaissance de ces langues fut la condition indispensable de l'existence intellectuelle! L'observation prouve au contraire que, généralement parlant, il y a chez les enfants moins de sens, moins de finesse, et très souvent moins de rectitude de jugement et moins de vigueur d'esprit que chez les masses.

Et que sont les langues après tout? des moyens de transmettre sa pensée, des voies de communication intellectuelle; rien de plus. La pensée, l'intelligence, seules, donnent leur parfait aux individualités. On peut être homme de génie et ne savoir qu'une langue; on peut savoir dix-neuf langues et n'être qu'un sot. Une seule langue suffit pour exprimer tout le domaine des connaissances humaines; et des millions d'hommes meurent sans avoir jamais éprouvé le besoin d'en savoir d'autre. Mais divers pays ayant diverses langues, il est souvent utile de ne pas s'en tenir à sa langue maternelle. Apprendre une langue étrangère, cependant, n'est pas seulement une peine, c'est une perte de temps, et dans le rapide passage de l'homme sur la terre, le temps est ce qu'il y a de plus précieux, ce que l'on devrait ménager par dessus tout.

Quoique très limitées en comparaison de ce qu'elles devraient être, les connaissances humaines sont cependant trop considérables pour qu'un esprit ordinaire puisse les embrasser toutes. Même en les circonscrivant à sa profession, chacun éprouve de la peine à apprendre ce qu'il devrait savoir, ce qu'il sentirait le besoin de savoir. Notre vie, déjà trop courte, est encore absorbée en partie par des maladies, par des besoins matériels, sans parler des occupations de convention;—et nous irons encore introduire d'une enfants, sans nécessité, l'obligation d'apprendre des langues mortes dont ils n'auront jamais que faire! nous, à qui le temps manque, nous irons le perdre à des futilités qui n'ont même pas le mérite d'être amusantes?

Les partisans de l'enseignement basé sur les langues mortes voudraient-ils bien nous dire une bonne fois à quoi sert la connaissance de ces langues relativement à la masse de la population? Pour savoir le latin, le grec, l'hébreu, le sanscrit, un calfeteur, un manufacturier, un ingénieur, un artisan, sera-t-il véritablement au-dessus de ses confrères? Aura-t-il en outre un avantage professionnel quelconque sur eux? ou, demeurant tout, Il aura au contraire un désavantage bien prononcé, car si ses occupations, le temps qu'il a employé à se charger d'une pensée grande et féconde, pensée digne en vérité d'être prise pour base d'un système d'éducation. Et pour être même trouvée—on y réfléchissant que l'application rendue partielle et imparfaite qu'on en a faite aux Etats-Unis, et une des causes de leur phénomènale prospérité. Mais peut-on sérieusement songer à prendre les langues mortes pour base d'un système d'éducation populaire? je ne saurais le penser. Si cette base était nécessaire, comme l'affirme l'honorable professeur, pour fonder une *éducation commune et réputée ferme*, il n'en suivrait que les nations Européennes, chez lesquelles les classes dites langues mortes et plus généralement parlant nous, sont plus républicaines que les Etats-Unis, ce qui est au moins ridicule, et il en conviendra lui même.

"On nous demandera, dit-il encore, ce qu'il reste du grec et du latin qu'on a appris quand on était jeune ou nous demanderons à notre tour si on se souvient d'avoir bien ou mal retenu ce qui est le principe de toute éducation physique, que—l'esprit et le corps se renseignent plus tard de tout ceux sans qu'on puisse s'en douter."

Ainsi, d'après lui, les langues mortes sont à l'esprit ce que le lait est au corps: une nutrition indispensable à l'existence; ainsi faite de tout l'enfant meurt, et de même faute d'étudier les langues mortes l'intelligence s'atrophie et dépérit.

Je pourrais assément tirer d'autres conséquences également rigoureuses de cette singulière assimilation et en faire toucher, pour ainsi dire, la fausseté du doigt; mais c'est assez. Le lecteur, même celui qui a eu le ma heur de n'avoir pas suce le lait intellectuel, c'est-à-dire appris ces langues mortes, comprendra sans peine que cette argumentation est nullement concluante. Et vraiment il est heureux qu'il en soit ainsi; car que deviendraient les neuf-dixièmes des hommes et les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des femmes qui, malheureusement pas les langues mortes—et qui, malheureusement pas, comme il le prétend, que la connaissance de ces langues fut la condition indispensable de l'existence intellectuelle! L'observation prouve au contraire que, généralement parlant, il y a chez les enfants moins de sens, moins de finesse, et très souvent moins de rectitude de jugement et moins de vigueur d'esprit que chez les masses.

Et que sont les langues après tout? des moyens de transmettre sa pensée, des voies de communication intellectuelle; rien de plus. La pensée, l'intelligence, seules, donnent leur parfait aux individualités. On peut être homme de génie et ne savoir qu'une langue; on peut savoir dix-neuf langues et n'être qu'un sot. Une seule langue suffit pour exprimer tout le domaine des connaissances humaines; et des millions d'hommes meurent sans avoir jamais éprouvé le besoin d'en savoir d'autre. Mais divers pays ayant diverses langues, il est souvent utile de ne pas s'en tenir à sa langue maternelle. Apprendre une langue étrangère, cependant, n'est pas seulement une peine, c'est une perte de temps, et dans le rapide passage de l'homme sur la terre, le temps est ce qu'il y a de plus précieux, ce que l'on devrait ménager par dessus tout.

Quoique très limitées en comparaison de ce qu'elles devraient être, les connaissances humaines sont cependant trop considérables pour qu'un esprit ordinaire puisse les embrasser toutes. Même en les circonscrivant à sa profession, chacun éprouve de la peine à apprendre ce qu'il devrait savoir, ce qu'il sentirait le besoin de savoir. Notre vie, déjà trop courte, est encore absorbée en partie par des maladies, par des besoins matériels, sans parler des occupations de convention;—et nous irons encore introduire dans nos enfants, sans nécessité, l'obligation d'apprendre des langues mortes dont ils n'auront jamais que faire! nous, à qui le temps manque, nous irions